## DROITS ET DEVOIRS DES PARENTS D'ÉLÈVES

### RAPPEL DE LA LOI

**L'article 7 de la Loi du 22 janvier 2002 stipule que « La langue corse est enseignée dans le cadre de l'horaire normal » des classes préélémentaires et élémentaires. Ce texte équivaut à une obligation d'offrir un enseignement de la langue corse dans toutes les classes. Celui-ci est mis en place sous deux formes dans l'académie :**

- **L'enseignement dit « extensif », auquel est fixé un objectif de trois heures hebdomadaires.**
- **L'enseignement bilingue « à parité horaire ».**

### EXTRAITS DE LA CIRCULAIRE RECTORALE

**« Les familles feront connaître leur choix en début d'année par les modalités habituelles de correspondance. L'école prendra toutes dispositions pour proposer à ceux ou celles qui ne suivraient pas cet enseignement d'autres activités, dans le cadre de la gestion de l'hétérogénéité des besoins par l'équipe pédagogique »**

**« En cycle 3, l'horaire d'étude de la langue corse est de 1 h 30. Le temps complémentaire consacré aux activités en langue corse est réparti sur les différentes disciplines. »**

**« Les changements de filière ne seront possibles qu'avec l'accord de l'Inspecteur d'Académie. En toute hypothèse, un changement de filière est irréversible pour la durée de la scolarité élémentaire. »**

## L' INTÉRÊT DU BILINGUISME POUR VOTRE ENFANT.

**L'état des recherches en linguistique atteste que le bilinguisme est un facteur positif pour le développement intellectuel de l'enfant.**

**Le bilinguisme éducatif engendre de nombreux bénéfices:**

- **des bénéfices linguistiques dans les deux langues étudiées.**
- **des bénéfices cognitifs (souplesse mentale, accès à l'abstraction).**
- **des bénéfices culturels (ouverture au monde, meilleure connaissance de soi).**
- **Des bénéfices socio-économiques ( facilité d'accès à certains métiers : enseignement, média et communication, crèche, aide aux personnes âgées... ).**

***« Les unilingues de l'Europe de demain risquent d'apparaître comme des sinistrés de la parole . Les multilingues seront, au contraire, le ciment du monde. »***

**Claude Hagège, *L'enfant aux deux langues.***

***Le cerveau présente une certaine plasticité jusqu'à l'âge de 7-8 ans. Ses structures sont tellement flexibles pendant cette période qu'un jeune enfant peut apprendre aussi facilement deux ou trois langues supplémentaires qu'une seule.***

***Travaux de Wilder Penfield, Neurochirurgien Canadien***

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie Corse

# A lingua corsa à a scola

# L'enseignement du Corse à l'école primaire expliqué aux parents

## Le cadre légal

- Article L.312-11-1 du Code de l'éducation.
- Article 4423.5 du Code général des collectivités territoriales.
- Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école N° 2005-380 du 24 avril 2005, article 20.
- Loi de janvier 2002 relative à la Corse, article7.
- Convention Etat-Collectivité Territoriale de Corse du 26 octobre 2007.
- Bulletin Officiel de l'Education Nationale, Hors-série N°9 du 27 septembre 2007.

## Le niveau minimum de compétence attendu

| Echelle globale du CECRL* pour les niveaux A1 et A2. | | |
|---|---|---|
| **Utilisateur élémentaire** | **A 1** | Peut comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes ainsi que des énoncés très simples…. Peut communiquer de façon simple si l'interlocuteur parle lentement et distinctement et se montre coopératif. |
| **Utilisateur élémentaire** | **A 2** | Peut comprendre des phrases isolées et des expressions fréquemment utilisées…. Peut communiquer lors de tâches simples et habituelles… Peut décrire avec des moyens simples sa formation, son environnement immédiat et évoquer des sujets qui correspondent à des besoins immédiats. |

## Les deux formes d'enseignement

| | **Enseignement en classe standard** | **Enseignement en classe bilingue** |
|---|---|---|
| **Horaires** | 3 heures hebdomadaires | 9 à 12 heures hebdomadaires |
| **Objectifs** | Apprentissage de la langue corse comme objet avec possibilité de mener des activités et des enseignements de disciplines en corse. En cycle 3, 1h30 est consacrée à l'étude du corse et 1h30 aux activités en corse réparties sur les différentes disciplines. | Apprentissage du corse comme objet d'étude et utilisation du corse comme langue d'enseignement et de communication dans l'ensemble des disciplines. |
| **Niveau minimum à atteindre** | Niveau A 1 du CECRL en fin de CM2 | Niveau A 2 du CECRL en fin de CM2 |
| **Outil de référence** | B.O.E.N N°9 du 27 septembre 2007, Numéro Hors Série qui définit la mise en œuvre du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL*) ainsi que les programmes de l'enseignement de langues régionales pour l'école primaire. | |

** Le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues est le fruit de plusieurs années de recherche linguistique menée par des experts des Etats membres du Conseil de l'Europe. Publié en 2001, il constitue une approche totalement nouvelle qui a pour but de repenser les objectifs et les méthodes d'enseignement des langues et, surtout, il fournit une base commune pour la conception de programmes, de diplômes et de certificats.*

## Le texte de cadrage

Chaque année, Monsieur le Recteur de l'Académie de Corse rédige une circulaire qui précise les objectifs, l'organisation pédagogique et les modalités de l'enseignement de/en langue corse . Celle-ci garantit la cohérence et la continuité de l'enseignement de la langue corse durant toute la scolarité. Elle prévoit des procédures d'évaluation à la fin du cycle trois pour chacune des formes d'enseignement. Elle rappelle la réglementation et indique les priorités qui découlent de la Convention qui lie l'Etat à la Collectivité Territoriale de Corse. Le préambule de cette convention indique comme objectif « une stratégie éducative visant à offrir à tous les élèves la perspective d'un bilinguisme ouvert au plurilinguisme ». A ce titre, elle prévoit que « *l'organisation d'un enseignement bilingue sera généralisé dans toutes les écoles maternelles en sept ans (2007-2013).* »

## La prise en compte des différentes variétés du corse

Le corse à l'oral n'a pas de norme unifiée : c'est une langue « polynomique », c'est-à-dire que toutes ses variétés sont également légitimes et reconnues.
Cela ne constitue aucunement un obstacle à son enseignement, d'autant que le code orthographique est unifié. La formation des enseignants et les recommandations académiques vont dans le sens du respect de toutes les variétés du corse.

**« E NOSTRE LINGUE SÒ E NOSTRE VITE. »**

**« NOS LANGUES SONT NOS VIES .»**